

Subvention exceptionnelle à «L'OLYMPIQUE BISON TIN» pour la construction d'une tribune au stade de Montrapon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Club «OLYMPIQUE BISON TIN» projette de construire une tribune au stade Montrapon 1 afin d'assurer un meilleur confort pour les spectateurs se rendant à cet équipement municipal, spécialisé dans le rugby. Le montant total de la dépense est évalué à 550 000 F.

Dans le but de soutenir une telle initiative, la Ville de Besançon pourrait aider ce club bisontin à hauteur de 150 000 F en complément d'un financement issu du Conseil Général du Doubs et du Pack Affaires du Club.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, cette dépense serait imputée au chapitre 914/130.95001.20300 qu'il conviendra d'abonder par un vote de crédit d'égal montant au budget supplémentaire de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Est-ce que cette tribune sera couverte ?

M. FUSTER : Oui et elle reviendra à la Ville.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.